

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 91 (1965)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Groscurin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre.
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 40.—	Etranger	Fr. 44.—
Sociétaires	»	» 33.—		
Prix du numéro	»	» 2.—	»	» 2.50

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° 10 - 5778, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, 1000 Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:	
1/1 page	Fr. 385.—
1/2 »	» 200.—
1/4 »	» 102.—
1/8 »	» 52.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. 1000 Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Evolution du projet d'aménagement de la chute Hongrin-Léman, par R.-H. Lambert et L.-W. Cousin, ingénieurs EPUL.
Bibliographie. — Carnet des concours.
Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Nouveautés, informations diverses.

ÉVOLUTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CHUTE HONGRIN-LÉMAN

par R.-H. LAMBERT et L.-W. COUSIN, ingénieurs EPUL, Compagnie d'études de travaux publics S.A.

L'évolution des moyens de production d'énergie électrique, caractérisée dans l'avenir par la création de puissantes centrales thermiques et atomiques, permet d'envisager sous un jour nouveau l'équipement et l'exploitation des usines hydro-électriques. La première étude d'un pompage à Veytaux et les propositions ultérieures de l'Energie Ouest Suisse d'en augmenter le volume ont conduit à une extension importante des installations de l'Hongrin, pour permettre à la centrale de Veytaux de fonctionner en usine de pompage et de turbinage sans entraver la production d'énergie par les apports naturels.

Ce préambule est placé en tête du premier contrat important conclu en Suisse en vue de la revalorisation de l'énergie de basse qualité d'une centrale thermique par une centrale de pompage. On peut relever aussi que ce contrat est passé entre la première centrale thermique importante construite en Suisse, la centrale de

Vouvry, et la première centrale importante de pompage-turbinage journalier installée dans notre pays, celle de l'Hongrin-Léman.

Nous ne nous étendrons pas sur les raisons qui ont amené la *Société des Forces Motrices de l'Hongrin (FMH)* à transformer sa future usine d'accumulation en une usine de pompage-turbinage: elles sont assez bien résumées dans le préambule cité ci-dessus. Ces raisons sont d'ailleurs connues de tous ceux qu'intéresse l'économie électrique: il est de plus en plus nécessaire de pouvoir disposer d'un volant important entre les usines à programme constant (usines au fil de l'eau, centrales thermiques classiques ou nucléaires) et la consommation par définition irrégulière, rôle que les grandes installations d'accumulation ne remplissent qu'au rythme saisonnier, alors que c'est au rythme journalier que ce volant devient de plus en plus indispensable, si l'on veut maintenir le prix de revient de l'énergie électrique à un niveau acceptable pour l'économie suisse.